

Les 5 points de Beaumont Montoux

Compte-rendu de la réunion de l'Udas à Beaumont Montoux le 12 février 2005

13 personnes présentes : 5 du Pas 26 (dont un retraité...), 5 du Pas 69, 2 du Pas 38 et 1 de l'Udas.

Luttes :

- *Petit rappel sur les actions du Pas 69 suite à la grève du 20 janvier : 30 grévistes en reconductible sur Vaulx en Velin jusqu'au jeudi 27 (jour de reprise), courriers à l'Administration et aux politiques par rapport aux mesures de carte scolaire, organisation d'une réunion publique, réactivation du collectif interpro pour rédaction d'un tract et la préparation de la manif du 5 février.*

Il est dommage que le tract réalisé par le collectif n'ait pas été diffusé sur la liste interne de l'Udas, car il aurait pu être repris par d'autres. A contrario, le tract du 38 sur la loi Fillon a été repris par le 69. Il nous faut prendre le réflexe de diffuser sur la liste interne Udas les infos réutilisables par d'autres ailleurs.

Décision : *Chaque syndicat désigne quelqu'un pour renvoyer les messages intéressants sur la liste Udas interne, après les avoir mis en forme (pas de copier-coller). Pour le 69 : Patrick C, pour le 26 : Jean-Marc S, pour le 38 : Christian GL, pour le 13 : Erwan.*

- *Long débat sur la grève et les autres syndicats d'où il ressort :*

Une opposition entre ceux qui pensent qu'il faut des perspectives de sortie de crise lorsqu'on se lance dans une grève reconductible et ceux qui pensent que les perspectives se construisent lors des AG au fur et à mesure de l'avancée du mouvement. La lutte au quotidien, en interpro, la formation syndicale permettent aux idées de mûrir et de faire que le mouvement se développe plus facilement lorsque l'étincelle est là pour mettre le feu aux poudres. La culture syndicale et ouvrière, les prises de conscience se construisent pendant la lutte. Elle permet aussi de mettre à jour le fonctionnement des autres syndicats. Il faut dire stop, non pas pour avoir forcément un résultat, mais au moins pour avoir du temps, être disponible, retisser des liens. Il est nécessaire d'être capable de partir seul, sinon vu le rapport de force avec les autres organisations syndicales, nous ne serons jamais en grève reconductible. Attention cependant à ne pas se monter le bourrichon en pensant que la mobilisation, importantes dans certains endroits, est la même partout ailleurs. Souvent c'est le désert (politique et syndical).

Les grandes centrales ne sont plus un garde-fou mais un frein. Dans la presse du Snuipp il n'y a plus de formation, d'explications politiques qui relient les choses mais juste des mots d'ordre. Et même si parfois la réflexion peut-être

intéressante, dans l'action tout est bloqué par la Fsu. Génération Snuipp : des gens corrects, mais beaucoup de suivisme, pas de prise en charge et un vrai manque de culture syndicale.

Elections professionnelles :

Une liste peut-elle être complète, s'il n'y a pas de suppléants ? Dans le 26, il sera difficile de présenter une liste par manque d'adhérents et de contacts. Dans le 38, problème pour trouver des têtes de listes (susceptibles de siéger en CAPD). Dans le 69, la liste se fera sans Sud (qui propose une liste commune), mais des difficultés sont à prévoir pour boucler la liste.

Pour Patrick C, il faut séparer le fait de se présenter aux élections et le fait de siéger en CAPD. Il semble à tous qu'il est très important de présenter des listes pour se faire connaître et reconnaître (chaque instit recevant la profession de foi), surtout dans le contexte de décomposition syndicale actuelle. D'où le soin à mettre dans la rédaction de la profession de foi ainsi que sur la liste des noms présentés et le plus que représenterait une présence aux élections à la cap nationale.

Les avis sont beaucoup plus partagés sur l'utilité de siéger en capd. Pour le 38 la capd est un des lieux importants de l'activité syndicale et beaucoup d'énergie est consacrée à la préparation collective des diverses capd. Cela permet d'avoir les infos de l'administration, une certaine crédibilité vis à vis des collègues et de faire avancer des idées dans les têtes des représentants de l'administration et des autres syndicats. N'est-ce pas néanmoins pratiquer une certaine forme de cogestion et dépenser une énergie militante trop importante par rapport aux retombées obtenues ? Mais n'est-ce pas non plus assumer pleinement ses responsabilités syndicales ?

Les propositions de D. Debals du Saiper ne suscitent pas un grand enthousiasme parmi les participants (pour rappel, si nous ne pouvons pas nous présenter aux élections nationales, soit appeler à voter CGT, soit proposer une liste commune à Sud, soit faire une liste commune avec les syndicats régionalistes).

Décisions :

Il faut trouver et proposer des noms pour la liste nationale de copains installés dans d'autres départements (Christian GL du 38 est chargé de les collecter). Il faut préparer le dossier pour attester de notre représentativité nationale et prévoir pour cela des courriers au ministère.

Udas-Infos n°2 :

La réunion a permis le pliage et l'étiquetage du n°1 qui avait été tiré par le 69. Il faudrait améliorer l'entraide pour la fabrication car les délais de réalisation du premier numéro ont été assez longs. Au sommaire du n°2 des infos sur les actions des différents syndicats : grève reconductible du 69, action « Je m'autorise à me former » du 38, lettre du 26 à l'IA concernant l' AIS, ...

Une lettre de Sud 16 au ministère concernant le lundi de Pentecôte sera reprise dans le n°2.

Décisions : Erwan relance la maquette pour le n°2. Marcel Perrichon sera chargé de la demande de numéro de CPPAP (les absents ont toujours torts).

Site d'échanges pédagogiques :

Prim'échange est un site d'échanges pédagogiques possédant des rubriques comme : échange et change, annuaire, forum, documentaires, ...Le site Udas propose un lien vers Prim'échange.

Si chacun s'accorde pour reconnaître l'intérêt évident qu'il y a à lier syndicalisme et pédagogie et l'utilité pour l'Udas d'avoir un site pédagogique, le problème réside dans la difficulté de faire fonctionner le site. Philippe Dousse, qui fait le lien administratif avec Ouvaton, souhaite se retirer. Qui prend la clé ?

Il est sans doute possible de déposer sur le site des outils déjà déposés sur le site du Glem, sur le site de Bruce.

L'annuaire avec une version papier peut-être un outil intéressant en direction des sortants d'Iufm.

Décisions : Le site Prim'échange sera déménagé par Erwan pour se retrouver dans la « maison » Udas. Les documents seront déposés par l'Udas pour éviter des dérives possibles. Chaque syndicat devra modifier son bulletin d'adhésion afin d'y inclure des propositions pour l'annuaire.

Divers

- Claude Didier propose de préparer un questionnaire aux différents syndicats de l'Udas sur des sujets interdépartementaux.
- Les frais de déplacements d'Erwan pour les rencontres de l'Udas seront pris en charge à tour de rôle par les différents syndicats.
- **Prochaine réunion de l'Udas le samedi 4 juin de 14h à 18h, même lieu, à Beaumont-Monteux(26), chez Virginie Monbel.** La superbe table préparée par le 26 pour finir la journée nous a poussés à l'évidence : retourner sur les mêmes lieux la prochaine fois...

Christian Gerbelot-Legris

NDLR : Dernière minutes : changement de nom pour le site Prim'échange qui devient « échangespéda.udas »

Grève reconductible à Vaulx-en-Velin

Jeudi 20, à l'AG de gréviste du matin à Vaulx-en-Velin, 28 personnes votaient la grève reconductible. Le soir, à l'AG départementale, on s'est aperçu qu'on était vraiment tout seul, et ce même au niveau national. Le lendemain, les quelques personnes en grève (surtout du secondaire, les instits ayant repris le vendredi pour prévenir les familles), étaient prêtes à tout laisser tomber.

Mais dans le même temps, nous avons appris la carte scolaire du primaire, et deux écoles du secteur avaient des blocages alors que les effectifs sont à la hausse, et une clin fermait. De plus, ces deux écoles sont des écoles habituellement fortement mobilisées (il s'agit d'Anatole France et de Lorca, deux bastions du pas). La carte scolaire était d'ailleurs connue par le Snuipp dès l'ag de secteur du jeudi matin, mais ils se sont bien gardés de nous en parler, étant contre la reconduction.

Du coup la grève a continué lundi et mardi sur ces deux écoles, et quelques collègues de secondaire et d'autres écoles ont continué par solidarité. Quand la lutte collective paraît sans issue, il ne reste plus que la lutte individuelle, par école... Chacun défend

son bout de gras, et si tout le monde le fait, ça fini par coïncider.

Nous avons informés les parents, ils sont même venus en nombre à l'ag de grévistes du mardi matin, mais rien de vraiment structuré ne s'est fait. Nous avons repris le travail jeudi, pensant que les parents allaient occuper l'école, mais ils étaient trop peu nombreux. Un débat s'en est suivi à l'école (Lorca), sur la manière d'associer les parents à la mobilisation. Ils étaient vraiment nombreux et concernés quand on a fait la réunion d'information. Certains pensent qu'on (y compris des collègues non grévistes lundi et mardi) a trop voulu leur dire ce qu'il fallait faire (contrairement à ce qu'on fait avec les enfants), et que du coup ils ne se sont pas appropriés l'action et qu'elle a capoté à cause de ça. Il y a effectivement eu bien du gâchis dans cette histoire. Je ne sais pas exactement ce qu'il aurait fallu faire, mais on avait les boules en reprenant le boulot jeudi.

Mais quand même du positif :

Les journées de grèves ont permis :

- de réactiver le collectif "on vaulx mieux", de se revoir, de discuter, de

voir que tout ça était encore bien vivant. Plusieurs apparitions dans les médias (TLM, la télé locale, M6 Lyon, RTL, Vaulx Mag)

- d'organiser un débat public sur Vaulx en Velin sur la loi d'orientation (mardi prochain). Le tract d'invitation est assez sympa, Sylvain doit l'avoir sur sa babasse, il pourrait je pense le faire passer.

- de tisser des liens entre parents d'élèves de différentes écoles. Ceux d'Anatole et de Lorca ont pu échanger sur leurs modes d'action, reprendre des courriers des autres, faire une pétition commune.

Voilà, depuis, des syndicats révolutionnaires (Sge Snuipp) ont décidé de boycotter le CTPD qui devait avoir lieu vendredi, et ont déposé un ravis de grève pour cette même journée. (Après avoir décidé jeudi qu'il n'y aurait aucune action avant les vacances).

Benjamin (Ecole Lorca, Vaulx en Velin, PAS69)

Départs spécialisés

Courrier du PAS26 à l'inspecteur d'académie de la Drôme. Valence le 05/02/05

Objet : Projet de carte scolaire, RASED

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Avec les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), créés en 1990, l'Education Nationale s'est donnée les moyens d'être son propre recours devant les diverses difficultés qui se manifestent à l'école pour certains enfants.

Ces équipes, réunissant psychologues scolaires et enseignants spécialisés, apportant une aide pédagogique ou une aide rééducative selon leur formation, implantées dans les écoles, sont au service des enseignants, des parents et des enfants pour apporter des réponses :

- qui offrent des médiations entre familles et écoles, entre enfants et apprentissages scolaires et entre élèves et enseignants,
- qui proposent une cohérence dans le suivi des élèves en difficulté, de leur famille et dans le travail en concertation avec les enseignants,
- qui maintiennent, entretiennent, restaurent le lien social.

La circulaire 2002-113 du 30 avril 2002 a réaffirmé la spécificité et la complémentarité des différentes aides proposées dans le cadre des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Dans la Drôme, lors du Comité Technique Paritaire Départemental du 4 février 2005, vous avez présenté le projet qui prévoit que les départs en retraite ne seraient à nouveau pas compensés.

Dans les RASED de la Drôme, 12 postes de rééducateurs (sur 29) seraient ainsi vacants, fermés ou transformés.

Ceci n'est que la conséquence d'une politique régulière de non départ en formation initiale de personnels dans l'option G (rééducateurs) et aussi d'une politique plus générale de réduction du service public.

Cette perspective, s'ajoutant aux nombreuses fermetures de classes programmées, comme depuis de nombreuses années, nous inquiète fortement et nous ne pouvons l'accepter.

Restant à votre disposition pour un entretien plus approfondi, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement indéfectible à un service public d'éducation de qualité pour tous.

PAS26/ Udas

DéFormation, des formations ?

Si comme certain.e.s, vous commencez à en avoir assez de l'infantilisation de nos formations continues, vous êtes peut-être tenté par le refus de présence à l'une ou l'autre des grandes messes organisées par les inspections. Si tel est le cas, voilà ce à quoi vous pouvez vous attendre.

Qu'on se le tienne pour dit. Je ne veux voir qu'une tête et que chacun rentre dans le rang.

Ceci dit les actes isolés comme celui là sont nombreux. Ils pourraient aisément se transformer en actes collectifs si l'on trouvait des syndicats porteurs de ce genre de valeur. Ce n'est pas si souvent. A défaut ce n'est que la diffusion de l'information entre collègue, entre école qui permet de se regrouper pour (ré)agir. Comme disait Pierre Kropotkine, " L'entraide est un facteur d'évolution pour l'humanité ".

A noter tout de même qu'il serait sans doute préférable, pour que ce refus se face de manière constructive, de renvoyer une justification. Celle-ci pourrait indiquer d'une part les raisons générales – refus d'infantilisation, liberté de formation – et d'autre part prendre date sur notre engagement à rendre compte des formations que nous aurons suivies sur la base des 36 heures obligatoires hors temps de présence devant les élèves.

Erwan Redon, Udas 13

Les maux du recteur

Objet : Absences aux animations pédagogiques

Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale de votre circonscription appelle mon attention sur votre absence constatée lors de la journée d'animation pédagogique qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2004. Ce dernier m'a fait savoir que vous n'avez pas pris la peine ni de prévenir de votre absence, ni même de vous en excuser.

Cette attitude est totalement inadmissible et il convient d'y mettre fin. En effet, je vous rappelle qu'aux termes de l'article 1er du décret du 14 janvier 1991, dans le cadre de leur service hebdomadaire, les personnels enseignants du premier degré consacrent, d'une part, vingt-six heures à l'enseignement, d'autre part, une heure hebdomadaire en moyenne annuelle, soit trente-six heures par an hors du temps de présence devant les élèves à des travaux au sein des équipes pédagogiques, à des conférences pédagogiques et à la tenue des conseils d'école obligatoires.

La participation à des conférences pédagogiques relevant des obligations statutaires de présence des maîtres, toute absence injustifiée à une conférence pédagogique entrant dans le cadre des 36 heures annuelles de service obligatoire définies par le décret du 14 janvier 1991 susvisé fait l'objet d'une retenue sur traitement {cf : CAA de Lyon du 28 août 2001 MALTER}, mesure que je mets en œuvre immédiatement pour sanctionner votre absence injustifiée du 1^{er} décembre 2004.

Signé de l'Inspecteur d'académie des Bouches du Rhône, le 26 janvier 2005

Courrier du PAS38 à l'inspecteur de 'Isère. Grenoble, le 5 février 2005

Objet : Préavis de grève pour défendre le droit à une formation continue de qualité

Monsieur l'Inspecteur

Nous vous avons adressé un préavis de grève pour ce samedi 5 février 2005. Nous nous en expliquons ici afin que les suivants ne vous surprennent pas.

Depuis quelques années, nous constatons une régression très nette du budget concernant la formation continue des enseignants du premier degré et nous nous en inquiétons. Nous l'avons à plusieurs reprises dénoncé au cours des conseils de formation passés et nos lettres sont restées le plus souvent sans réponse.

Pour nous, la formation continue est indispensable si nous voulons assurer la mission qui est la nôtre dans nos classes ou auprès des jeunes qui nous sont confiés. Or, nous constatons deux choses :

- un nombre et une variété de stages en très nette diminution depuis quelques années
- des catégories d'enseignants (enseignants spécialisés et titulaires remplaçants) qui, de fait, n'ont plus accès à cette formation continue, ne pouvant être remplacées que par des PE2.

Nous exigeons donc que notre administration assume totalement le rôle qui est le sien - et qu'elle revendique très fortement - dans l'élaboration d'un plan de formation qui devrait permettre à tout personnel de l'Education Nationale d'évoluer dans sa pratique professionnelle quotidienne. Parallèlement, et pour nous ce n'est pas un hasard, nous constatons que d'autres secteurs sont eux aussi en danger : l'adaptation et l'intégration scolaire, les projets culturels par exemple... Et, sur ces questions là, la nouvelle loi d'orientation est loin de nous rassurer.

Le PAS, depuis qu'il existe, a toujours revendiqué que ce plan de

formation bénéficié d'une certaine ouverture.

Tout d'abord une ouverture à d'autres modes de formation que des stages de formation disciplinaire, afin de favoriser l'innovation pédagogique et le travail en équipe : visite de classe, participation à des modules d'analyse de la pratique, rencontre avec des mouvements pédagogiques... L'idée de « classes libérées », que nous avons émise depuis longtemps sans écho allait dans ce sens. Il s'agissait de donner les moyens à des enseignants volontaires d'améliorer leurs pratiques et les modalités que nous avons exprimées alors alliaient souplesse et rigueur. Mais l'administration ne les propose maintenant que pour des raisons liées à des carences budgétaires. Il faut « caser » en stage dans des écoles tous les PE2 de l'IUFM alors que le budget de formation ne permet plus de rémunérer suffisamment de formateurs ni de rembourser les frais de stage pour les enseignants libérant leurs classes. Le recrutement même des « postulants » à la libération se fait parfois dans l'urgence et sans transparence (le dernier appel fin janvier en est un exemple).

Nous souhaitons également une ouverture de ce plan vers des actes de formation telle que des colloques, des journées d'études, ainsi qu'à des formations universitaires permettant une évolution de carrière à l'intérieur de l'Education Nationale.

Ainsi, par exemple, au conseil de formation, le PAS a-t-il fait une proposition de « libérer » les collègues de l' AIS, qu'ils aient une classe ou non, afin de permettre en souplesse leur participation à des actes de formation très intéressants, sous forme notamment de colloques ou de journées d'étude spécifiques à l' AIS. Les modalités sont à définir, mais la base d'une semaine tous les deux ans n'est pas indécente.

Nous nous heurtons donc à la fois à un plan de formation très

insuffisant et à une administration qui exprime systématiquement son refus en réponse à des demandes collectives (comme l'accès des maîtres E et G qui le demandent aux journées des psychologues) ou individuelles (comme l'accès à des formations conduisant à un diplôme), sans donner aux intéressés une quelconque explication... ce que nous percevons comme une atteinte à notre dignité d'enseignant.

Alors que, dans bien des cas, ces demandes ne remettent pas en cause la continuité du service, alors que l'existence de colloques et de journées d'étude à Grenoble, à Lyon ou ailleurs, est une chance que n'ont pas toutes les académies, il est pour nous inacceptable que des enseignants motivés, ne comptant ni leurs heures ni leurs frais, se voient privés d'un enrichissement professionnel ne pouvant qu'avoir des retombées positives sur leurs pratiques, dans l'intérêt du service public d'éducation.

Le PAS, a donc décidé de se lancer dans une action symbolique - et cependant pragmatique - que nous pourrions intituler « Je m'autorise à me former ».

Chaque fois qu'il sera utile de le faire, suite à une demande collective ou individuelle de formation, nous déposerons un préavis de grève pour permettre aux personnes concernées d'assister à leur formation, mais aussi pour interpeller notre administration, préavis après préavis, sur notre droit à une formation continue de qualité.

Nous espérons ainsi alerter tous les acteurs et bénéficiaires de la formation continue afin que d'autres orientations soient prises.

Nous vous adressons l'assurance de notre dévouement au service public d'éducation.

PAS38/Udas

Voici quelques années un mouvement de refus d'inspection existait nationalement. Mais l'esprit de hiérarchisation et d'infantilisation ayant disparu des pratiques d'inspection, les réactions de refus émanant de la mauvaise graine, pourtant syndicale, se sont estompées.

J'aurai donc dû me renseigner avant de m'engager dans une telle voie. Il faut vivre avec son temps et surtout, surtout je ne souhaite de mal à personne. Or en agissant comme je l'ai fait je risquais d'entraîner une réaction apoplectique chez mon inspecteur. Car, comme il me l'a bien dit, depuis 1984, à ses débuts, je suis le premier cas de cette espèce qu'il rencontre. L'on comprendra aisément que le choc fut rude pour nous deux. Mais qui pouvons nous si certain.e s'assimile tant à l'institution. Mon grief ne s'adressait pas directement à cet homme que je connais peu mais au principe même de l'inspection telle qu'elle est pratiquée actuellement. Comme j'ai pu le lui rappeler le cadre institutionnel est en grande partie dans ses mains et il ne tient qu'à lui d'en

modifier la forme et le fond, comme le font ses collègues des Hautes-Alpes. Ceux-ci, en résumant rapidement, développent « une approche collective principalement tournée vers l'évaluation », des « réunions des équipes de circonscription et d'école », des « observations des pratiques de classe » aboutissant à un « compte-rendu d'observation, des réunions de synthèses, un écrit de synthèse pour l'IA et une proposition d'accompagnement », le cas échéant.

Et la note dans tout cela alors ? « La notation des personnels s'effectue à partir d'une grille [...] prenant en compte l'ancienneté générale de services. Chaque personne voit sa note progresser automatiquement en fonction de son ancienneté. Toute notation devant être basée sur un rapport individuel et un entretien (Décret n° 2002-682 du 29 avril 2002), un rapport de synthèse individuel visé par l'Inspecteur d'Académie accompagne chaque progression de note. »

Si d'aventure il vous semblait à vous aussi que l'air du temps n'a malheureusement pas beaucoup changé, je vous propose en encart un exemple de courrier que vous pourriez adresser à votre inspecteur.trice. A moins, bien sûr que vous ne soyez dans la situation réjouissante des Hautes-Alpes, même si la vigilance reste de mise.

Si vous êtes plus enclin à la précision et à l'énumération des problèmes, je vous propose de consulter le dossier inspection du site Udas. Pour le même objet, vous y trouverez une autre formule rédigée par Jean-Marc Seignobos du PAS26.

La version encadré fut quant à elle trouvée sur Internet, mais pas moyen de remettre la main sur la source. Si quelqu'un.e en reconnaît l'auteur qu'il nous le signale.

Erwan, Udas 13

Objet : refus d'inspection

Monsieur,

Je vous ai fait état de mon refus oral d'être inspecté. Je tiens toutefois à vous préciser les motifs de mon refus.

Souhaitant de nouvelles modalités d'animation pédagogique et d'évaluation tant du fonctionnement du système éducatif que du travail des enseignants –*correspondant à des pratiques plus collectives de l'exercice du métier, s'inscrivant dans la continuité d'une action évolutive et quotidienne, apportant des réponses aux difficultés de notre enseignement et une aide pédagogique réelle*- qui ne sauraient se confondre avec une notation destinée essentiellement à établir des inégalités dans le déroulement des carrières, je ne peux considérer que l'inspection, dans ses modalités actuelles, réponde à ces objectifs.

En conséquence, sur consigne syndicale, dans le cadre du mouvement collectif national de refus de l'inspection et de la notation, et en référence à la note de service du 13 décembre 1983 de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, j'ai l'honneur de vous confirmer ma décision de refuser l'inspection que vous vous proposiez de me faire subir.

Je vous prie de croire, Monsieur l'inspecteur, à mon dévouement au service public d'éducation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations syndicales.

Etre travailleur en France en 2005

Avec mes **petits boulots**, j'aurai jamais de retraite ; j'ai même pas droit à l'ASSEDIC, et si j'ai pas 25 ans, j'ai droit à rien du tout !

J'aimerais bien avoir un **logement** à moi, y vivre avec ma copine, avoir des enfants. Mais ils veulent pas de nous : pas d'argent pas de logement ! Et en plus, ils continuent à en démolir !

Les **boulots**, ils sont de plus en plus **merdiques** : flexibles, morcelés, éparpillés. On court tout le temps. Le **MEDEF** veut supprimer le code du travail. Les patrons font la **chasse aux syndicalistes**.

Les **actionnaires** de mon entreprise m'ont **vendu-e** hier après-midi avec les machines.

Je suis **chômeur-se**, avec la remise en cause des 35h, c'est bien je peux faire toutes les heures supplémentaires que je veux.

Le plan **BORLOO** c'est ça : encore plus d'emplois **précaires**, et plus d'**encadrement** des chômeuses et des chômeurs pour les leur faire « **accoster** »

Je gagne **600 euros** par mois, j'ai pas droit à la **CMU**, je peux pas me soigner correctement !

La **RTT** on connaît : pour nous, les **privé-e-s** d'emploi et **précaires**, le temps de travail, il est de plus en plus réduit, souvent même à **zéro**.

Mon patron m'a **licencié-e** : son salaire n'avait augmenté que de **35%** et les bénéfices des actionnaires seulement de **15%** !!!!!



Contre l'explosion de la précarité de l'emploi.

Contre l'application du plan Borloo.

Contre la loi Fillon (loi d'orientation pour l'école).

Pour un revenu garanti tout au long de la vie, pour une protection sociale solidaire et de véritables services publics.

Pour l'extension des droits de contrôle des salarié-e-s dans les entreprises.

Pour la redistribution des richesses avec la part socialisée du salaire.

Communiqué de la CNT Interco 44

Nantes, Paris. Deux faits. Deux inquiétantes remises en cause policières et politiques de locaux syndicaux

NANTES :

Par décision d'expulsion prise par le maire de Nantes, des forces de police ont pénétré au sein de la maison des syndicats le 27 octobre 2004 au petit matin pour appréhender des familles étrangères qui avaient trouvé refuge dans ces locaux. Cette intervention ne se justifiait aucunement : les familles n'étaient là que depuis quelques jours, personne n'était débordé par une situation sanitaire ou humaine ingérable, aucun des utilisateurs de la bourse du travail ne s'était plaint. Et cette descente de basse police, qui plus est à l'initiative d'une mairie socialiste, bafoue l'espace syndical, avec toute la charge d'une violence symbolique envers un symbole historique de la combativité ouvrière.

PARIS :

Un concert de soutien organisé samedi 12 février 2005 dans les locaux confédéraux de la CNT, 33 rue des Vignoles, est

l'objet d'une descente musclée de police, plus de deux cents agents, dont une trentaine en tenue anti-émeute, usant de matraques, de tonfas et de gaz lacrymogènes. Militants et simples spectateurs sont matraqués. Certains blessés ont des membres cassés. Ils ont porté plainte auprès de la justice contre ces exactions policières. Un commissaire de police plaidera plus tard l'erreur et la disproportion de l'intervention. Après.

Une militante est appréhendée, frappée dans le véhicule de police, insultée avec force injures sexistes, racistes, homophobes, et placée en garde à vue, pour n'être relâchée que le dimanche après midi après 17 h d'interpellation et de garde à vue. Elle est de plus convoquée le 29 mars au TGI de Paris pour rébellion et outrages à agents, alors qu'elle s'est fait matraquer menottée au sol. Une chaîne spontanée de solidarité téléphonique s'est mise en place pour demander sa libération au commissariat. La LDH, Act Up, la CGT et Sud ont assuré la CNT de leur soutien.

Ce climat antisyndical et policier, dans un contexte ultra sécuritaire envahissant, ne peut laisser indifférent les militants syndicaux attachés aux défenses de libertés. Toute banalisation de la répression policière ainsi n'est pas sans rappeler les pires heures de notre histoire. Lorsque l'Etat s'attaque aux libertés syndicales, le pire est à craindre. Les libertés d'organisation et d'expression ne se négocient pas.

La CNT demandant instamment aux pouvoirs publics que des sanctions soient prises contre les responsables de ces violences et l'abandon des poursuites contre notre camarade.

On peut adresser un message de solidarité à la CNT,
33 rue des Vignoles,
75020 Paris, tél 01 43 72 09 54 (fax : 01 43 72 95 34)
E mail : cnt-f.org
Nantes le 16 Février 2005

Communiqué de l'Udas envoyé à la CNT

Soutien de l'Udas à la CNT

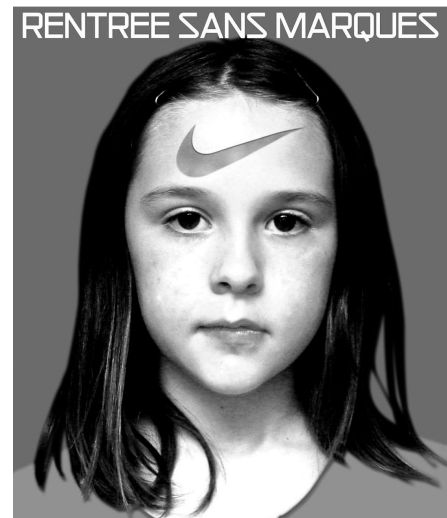
Le climat antisyndical et l'esprit sécuritaire qui se développent, touche cette fois ci la CNT. Nous ne pouvons tolérer que les libertés d'organisation et d'expression soient ainsi remises en question. Les libertés et droits syndicaux le sont pour toutes et tous, pour toutes organisations syndicales.

L'Union des alternatives syndicales apporte donc son soutien à la CNT. **Udas, le 20 février 2005**

Mort aux « sciences sociales » !

«Un des aspects de la "réforme" Fillon sur l'Education est d'affaiblir le recrutement de la filière Economique et Sociale. Par le jeu des options, la plupart des élèves ne "choisiront" plus l'enseignement des sciences économiques et sociales en seconde, et le ministère pourra très rapidement limiter les dotations horaires budgétaires. La filière ne sera donc plus accessible que sur les deux années de primaire et terminale. De plus, dans ce contexte, elle représentera un choix par défaut, l'orientation de tous les élèves qui auront échoué dans l'enseignement scientifique.»

Un spectre hante l'enseignement, celui de la connaissance. Tout comme certains Etats des USA en plein délire religieux qui condamnent l'évolutionnisme dans l'enseignement, le gouvernement français en pleine fièvre libérale raye d'un trait rageur et d'une plume agacée toute connaissance des mécanismes intimes du système marchand.



Ce dont a besoin le système marchand, ce sont des serveurs, des esprits disponibles qui ont compris ce qu'il fallait faire en fonction de «règles du jeu» qu'il n'est plus utile de discuter, à fortiori d'essayer de comprendre.

UN RETOUR A L'OBSCURANTISME

Exécuter des opérations dans le cadre strict des règles de la logique marchande sans se poser la question du *sens* de ce qui est fait et de ce à quoi ça sert... tel est le rêve éducatif de celles et ceux qui «pensent» aujourd'hui les programmes de Sciences sociales.

Par exemple: au niveau de l'entreprise c'est maximiser le profit en vue de rémunérer le capital (dividende des actionnaires) et de dégager des possibilités de financer les investissements (quoique l'emprunt puisse en partie y suppléer). Tout le reste, la gestion des moyens, aussi bien physiques qu'humains est de l'ordre du technique strict.... Même l'humain, ramené au juridique est transformé en pure technique («Gestion des Ressources Humaines» et non pas «Gestion Humaine des Ressources»!!!)

Par exemple, au niveau macro économique, maximiser le taux de croissance, en trouvant l'énergie la moins chère, les coûts de production les plus bas, les facteurs de production, techniques et humains, les plus souples et les plus malléables, les matières premières les «meilleur marché», voire gratuites ou presque, les conditions juridiques et «sociales» les moins contraignantes et le marché le plus solvable.

L'obscurantisme c'est ça: réduire la réalité à un cadre préétabli et surtout s'interdire de regarder au-delà. *Quid* du devenir social des salariés, de l'équité dans la répartition des richesses, du respect de l'environnement, de la préservation des sources d'énergies non renouvelables, de la santé alimentaire des consommateurs.

L'ART DE L'ESQUIVE...

Il s'agit d'éviter l'essentiel et de ne rester qu'au superficiel

En effet, comment allons nous expliquer à des jeunes qui auront les pires difficultés pour trouver un emploi que:

- l'emploi est une «*variable d'ajustement*» en gestion de l'entreprise, autrement dit, le salarié est le dernier

considéré parmi les «facteurs de la production»?

- le fait de se former est largement insuffisant et que c'est le «marché du travail» qui décide si oui ou non ils auront un emploi?

- la variation du nombre de chômeurs est totalement aléatoire, incertaine et manipulée pour des raisons politiques ?

- il faille travailler de plus en plus alors que l'on peut produire plus avec moins de travail ?

- les pouvoirs publics ne savent pas et ne peuvent pas trouver une réponse au problème de l'emploi et qu'il n'y en a en fait pas,... autrement dit que le problème du chômage n'a pas de solution?

- Comment allons nous expliquer à de jeunes citoyens-nes que:

- la liberté, sur le plan économique c'est celle du «*renard dans le poulailler*»?

- il est logique dans le système marchand qu'il y ait des pauvres dans un pays riche?

- les acquis sociaux gagnés par les salariés depuis un siècle sont systématiquement remis en question et que d'ici dix ans ils auront disparus?

- le service public est désormais condamné au nom de la concurrence et de l'«efficacité»?

- il est logique de détruire des richesses qui ne trouvent pas de «consommateurs solvables»... ce que l'on appelle «assainissement du marché»?

- tous les citoyens ont des droits, sauf celui d'avoir un emploi, un logement, bref les moyens de vivre et ce du fait du fonctionnement du système marchand? Comment allons nous expliquer à la jeune génération que:

- nous avons détruit, en toute bonne conscience, une bonne part de l'éco système dans lequel ils vivront eux et leurs descendants?

- nous avons consommé sans vergogne toutes les ressources non renouvelables pour le sacro saint «taux de croissance»?

- ils n'ont aucune garantie en matière de retraite?

- nous avons pollué les sols, les mers, les rivières, l'air?

- les aliments que nous produisons ne sont que des sous produits de l'industrie chimique et ce pour des raisons de rentabilité financière?

Toutes ces questions sont sans réponses ou ont des réponses invouables, socialement et moralement.

... ET DU SENS PRATIQUE

On comprendra maintenant que les gestionnaires du système marchand aient tout intérêt à limiter la connaissance dans le domaine économique et social. Comme ils ne peuvent pas le faire ouvertement il donnent l'illusion de la transformation de la matière en ...Droit et Gestion. Une telle transformation a deux avantages:

- on évite les sujets qui fâchent... et qui font trop réfléchir...

- on cantonne les élèves dans un modèle normatif dans lequel il ont à apprendre des techniques... ce qui fait que, non seulement ils ne réfléchissent plus sur le sens du système dans lequel ils opèrent, mais ils sont capables de le faire fonctionner avec un maximum d'efficacité... gagnant sur deux tableaux.

Se limiter strictement et techniquement au droit et de la gestion, et pas plus, voilà qui borne parfaitement les esprits, voilà qui les prédispose à ingurgiter des compilations de textes, d'articles, de lois, de ratios, de modèles, de méthodes, de formules directement utilisables par les «soutiers» du système marchand.

Entre une réflexion sur les «conséquences sociales d'un licenciement» et un «ratio de rentabilité» que choisissez vous? et entre le «droit au logement» et la «propriété»?... le marché lui a tout de suite fait son choix... vous savez donc ce qu'il vous reste à faire! Laissez ces problèmes au professeur de philo

Soyons moderne que diable! et ne nous laissons pas distraire par des considérations philosophico-morales sur les valeurs morales et sur les valeurs de la République. «*Liberté, Egalité, Fraternité*» est une chose, les exigences du marché en sont une autre. Faut pas mélanger les torchons et les serviettes!

L'école de la République c'était bien, quoique certains en aient profité pour lire des tracts, les écrire et en apprenant à compter,...contester leur feuille de paye,... mais c'était autrefois. La modernité exige aujourd'hui une autre efficacité et de ne pas renouveler les mêmes erreurs... On va enfin faire divorcer ce couple infernal du système marchand: l'économique et le social.

Patrick MIGNARD

Source : contact@udas.org, février 2005

Contribution d'Attac 66 (Pyrénées-Orientales) à la campagne du Non à la Constitution européenne.
mis en ligne le 26 décembre 2004 par Jean Tosti

Articles concernés : préambule, I-47, I-52, II-70

On cherchera en vain le mot laïcité dans le texte du traité constitutionnel. Certes, dans l'Europe des 25, la France fait partie des rares pays incluant le principe de laïcité dans leur constitution, tandis que d'autres possèdent soit une religion d'État, soit des Églises d'État. On pourrait donc très bien admettre que la nécessaire cohésion européenne justifie l'absence de références à la laïcité. Mais il faudrait alors qu'il en aille de même avec la religion, ce qui est loin d'être le cas. La convention chargée d'élaborer le texte constitutionnel a subi de nombreuses pressions de lobbies religieux, en particulier l'Église catholique romaine, et ces pressions ont payé.

L'héritage religieux

Dès le préambule de la constitution, le fait religieux s'impose comme un héritage historique, fondateur des valeurs européennes et même universelles : S'INSPIRANT des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit ;

On peut comparer ce texte avec ce que disait l'archevêque de Bordeaux lors de l'assemblée plénière des évêques de France en novembre 2002, dans un discours de clôture où la future constitution européenne était largement évoquée :

Avec le pape Jean-Paul II et beaucoup de conférences épiscopales d'Europe, nous souhaitons la reconnaissance positive, non seulement de l'héritage religieux de notre continent, mais aussi de la contribution qu'apportent à la vitalité de la culture et au renforcement du lien social les diverses traditions religieuses. Ce n'est pas défendre des intérêts catégoriels que de nous mobiliser pour ce qui engage l'avenir de l'homme, sa dignité et sa destinée.

Jean-Paul II a été entendu, même s'il aurait préféré que le mot christianisme soit écrit en toutes lettres dans le préambule. Au mépris de bien des

réalités historiques, le texte affirme donc que les religions auraient contribué au développement de la liberté et de la démocratie, ou encore des droits de l'Homme.

On peut constater par ailleurs quelques modifications entre le texte du projet et celui que nous aurons à ratifier. Dans le projet, le paragraphe était ainsi rédigé : S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine, ont ancré dans la vie de la société le rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que le respect du droit,

La notion de patrimoine a disparu. Quant au rôle central de la personne humaine, il a dû paraître bien hérétique à Jean-Paul II et à la hiérarchie catholique, et a été supprimé sans autre forme de procès.

Un dialogue ouvert, transparent et régulier

Les religions reviennent dans le traité constitutionnel avec *l'article I-52 (I-51 dans le projet)*, largement critiqué mais pourtant maintenu :

Statut des Églises et des organisations non confessionnelles 1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.

2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.

3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Églises et organisations.

Ce dialogue ouvert, transparent et régulier va à l'encontre du principe de laïcité français, affirmé à la fois par les lois de séparation de 1905 et par la Constitution de 1958, qui déclare dans son article 1 que La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. La France respecte toutes les croyances (même article), mais sa constitution lui interdit d'aller plus loin et d'instaurer un dialogue régulier avec elles, ni bien sûr de contribuer à leur financement.

De plus, le choix prioritaire du terme Églises n'a rien d'innocent dans un article où chaque mot a été pesé : il exclut à la fois le judaïsme et l'islam, qui ne sont pas des Églises (mais qui seront quand même reconnus au titre de communautés religieuses) ; par contre, il laisse la porte ouverte au dialogue avec des organisations généralement considérées comme sectes, par exemple l'Église de Scientologie. À noter enfin que la mention d'associations religieuses n'a rien d'innocent : elle autorise et justifie les liens étroits qui existent actuellement entre de nombreux responsables européens et des organisations telles que l'Opus Dei.

Les nombreux adversaires de cet article ont indiqué que l'alinéa 3 n'était pas nécessaire, puisqu'il fait doublon avec *l'article I-47* traitant de la **démocratie participative**, en particulier l'alinéa 2 : Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

Ils n'ont pas été entendus, preuve qu'il s'agit bien d'un choix délibéré de faire participer les religions, en l'occurrence essentiellement le christianisme, aux institutions de l'Union européenne. Une première version de *l'article I-52* figurait déjà dans le traité d'Amsterdam (déclaration 11), mais elle ne contenait que les alinéas 1 et 2.

La liberté de manifester sa religion (...) en public ou en privé

Tout aussi inquiétant est *l'article II-70.1*, concernant la liberté de pensée, de conscience et de religion, qui reprend certes l'article 18 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, mais dans un tout autre contexte, et dont on verra qu'il est en recul par rapport à l'article 9 de la Convention européenne des Droits de l'Homme :

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. Les espaces et les bâtiments publics ne seraient donc plus préservés du prosélytisme, et rien n'empêche les

personnels et les usagers de la fonction publique de manifester de façon ostentatoire leurs convictions, notamment religieuses. Cet article est en contradiction avec la Constitution française de 1958 qui, intégrant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (article 10), précise :

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Il est également en **contradiction avec la loi française du 15 mars 2004 sur les signes religieux à l'école :**

Art. L. 141-5-1. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

On imagine déjà les imbroglios judiciaires entraînés par cette opposition entre la Constitution européenne et la loi française, dans un climat où se développeront toutes les formes d'intolérance. Les arguments apportés par le Conseil constitutionnel à ce sujet (Décision n° 2004-505 DC du 19 novembre 2004, point 18) ne peuvent apaiser l'inquiétude des défenseurs de la laïcité. Les "neuf sages", se référant aux

déclarations du praesidium annexées au texte constitutionnel, estiment que l'article 9 de la Convention européenne des Droits de l'Homme suffit à éclairer les zones d'ombre. Certes, mais alors on se demande pourquoi l'alinéa 2 de cet article a été supprimé de la Charte des Droits fondamentaux, qui pourtant reproduit intégralement l'alinéa 1. Voici d'ailleurs le contenu exact de ce fameux article 9 :

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Le retour de l'ordre moral

Cette Constitution, qui préfère le dialogue avec les Églises à la laïcité, ne fait aucune mention non plus du divorce (seuls sont reconnus par l'article II-69 le droit de se marier et le droit de fonder une famille) ou du droit des femmes à disposer librement de leur corps : le texte a de quoi inquiéter et marque une nette régression par rapport aux législations de plusieurs pays européens, dont la France. Face au désarroi et à la misère provoqués par les méfaits de la mondialisation libérale, le retour à l'ordre moral, selon le modèle états-unien, apparaît comme un choix politique de l'Europe, déjà concrétisé dans les faits : on n'oubliera pas que, pendant l'été 2004, au Parlement européen, la slovaque Anna Zaborska, connue pour ses positions anti-avortement et sa proposition d'interner les homosexuels dans les hôpitaux psychiatriques, a été élue à la présidence de la commission des Droits de la femme et de l'Égalité des genres (avec la bénédiction des députés socialistes français !).

Jean Tosti (Attac 66)

Source : coord educ Marseille, 18 janvier 2005

Sacrifice du férié

"Quel jour férié voulez-vous sacrifier ?"

Question posée par le recteur de l'Académie de Poitiers aux organisations syndicales et aux représentants des collectivités locales. Ci-dessous la réponse de Sud Educ 16.

Nous accusons réception de votre courrier, qui, avouons-le, nous a bien fait rire.

Répondons rapidement à l'aspect (officiel) de "solidarité" avec les personnes âgées dépendantes. Nous n'avons toujours pas compris en quoi une journée de classe supplémentaire améliorerait la situation des anciens. Si ce n'est, bien entendu, à considérer que cela éviterait à certains, ce jour-là, la visite de leurs petits enfants trop turbulents. Mais, en prenant en compte cet aspect, on constatera que le problème ne sera que déplacé vers les personnels de l'éducation, sans pour autant être résolu.

Quant à faire travailler gratuitement les salariés du privé un jour de plus, nous comprenons parfaitement que cela traduise la solidarité du gouvernement envers le MEDEF. Certes, cette organisation rassemble un certain nombre de vieillards acariâtres mais

force est de reconnaître qu'ils ne représentent pas, fort heureusement, l'essentiel de nos anciens.

Depuis quelques années nous avons beaucoup perdu (retraite, sécu, décentralisation.), mais pas encore la raison. Lorsque le gouvernement a décidé de casser notre régime de retraite, de démanteler les acquis sociaux, il n'a pas cru bon d'entendre la protestation de millions de salariés, en grève et dans la rue. Alors, nous ne doutons pas que l'avis que nous pourrions vous donner ne vous servirait dans le meilleur des cas que de caution démocratique, et dans le pire, de coussin. Vous l'ignorez peut-être, mais notre syndicat n'est pas issu de la tradition chrétienne et il n'est pas dans nos pratiques de tendre l'autre joue. Quel que soit votre choix, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous le faire connaître quelque temps à l'avance afin que nous puissions déposer

un préavis de grève dans les délais légaux.

Nous voudrions user de ce droit tant qu'il est encore reconnu. C'est à notre avis le meilleur geste de solidarité que nous pourrions réaliser à l'égard de nos glorieux anciens qui ont su se battre pour la conquête des droits sociaux. Pour notre part, nous avons déjà annoncé le dépôt d'un préavis de grève pour le lundi de la Pentecôte. Mais nous saurons nous adapter à tout autre choix. Le seul souhait que nous ayons à formuler est que vous jetiez votre dévolu sur un jour très ensoleillé afin que nous puissions profiter pleinement de cette journée de grève.

Nous vous assurons de notre attachement au service public solidaire.

Le bureau de SUD Education 16 (académie de Poitiers) 14/10/2004

Source : Emancipation syndicale et pédagogique, janvier 2005

Un lundi de Pentecôte qui fera couler beaucoup d'encre ...

Ainsi, nous devons faire classe le lundi de Pentecôte, clamait en septembre Fillon en crise existentielle. Non, un jour décidé par chaque recteur, répondait Raffarin en quête d'autorité. « La Pente est raide mais la Côte n'est pas sûre ! » aurait pu braire notre Jean-Pierre du Haut Poitou.

Le but de cet article n'est pas de revenir sur ce nouvel élément de régression sociale, les sacrifices ne devant décidément être supportés que par ceux qui se serrent déjà la ceinture. Saint Ernest-Antoine, priez pour nous !

Ferons-nous grève dans chaque académie le jour de travail supplémentaire décidé par le recteur ? Ce n'est pas non plus l'objet de cet article.

Alors, de quoi on cause ?

Il me semble que les jours fériés sans exception constituent un archaïsme, source de crises de foie, de ruptures de rythmes, scolaires et professionnels, et de baisse de motivation ou de productivité. En mai, on vient à l'école, dans son administration ou dans son entreprise pour récupérer des week-ends, c'est bien connu.

Suis-je donc un réactionnaire à la solde des ultralibéraux ?

Non, je m'explique.

Depuis longtemps, on traîne tous les ans comme tous les jours fériés en période scolaire un lundi de Pâques, un 1^{er} mai, un 8 mai, un jeudi de l'Ascension et un lundi de Pentecôte. Que signifient des jours fériés religieux dans un pays républicain et laïque, avec séparation de l'Eglise et de l'Etat, pays où la pratique religieuse devient marginale et où d'autres religions que la chrétienne peuvent revendiquer d'autres jours fériés ?

Quant aux 1^{er} et 8 mai, si utiles pour rythmer notre mémoire des luttes et des résistances contre l'oppression, ne pourrait-on pas les fêter tout aussi dignement et efficacement le premier et le second week-ends de mai ?

Oui, mais que ferais-tu de nos bons week-ends à rallonge, appelés poétiquement ponts, qui nous permettent de tenir bon jusqu'à l'été au cours d'un troisième trimestre d'un seul tenant ? Es-tu prêt à offrir à l'Etat ou au Medef cinq jours de congé ?

Mais pas du tout ! Cinq jours, c'est justement une semaine de travail.

Alors décrétons une sixième semaine de congés payés et supprimons ces jours fériés avant que d'autres Raffarin déchaînés les mettent en pièce sans contrepartie ou que d'autres Seillière japonise la France : au Japon, les jours fériés constituent la presque totalité des vacances, les travailleurs ne prenant pas leurs quinze jours de congés payés en entier, les gardant en réserve en cas de maladie : tu es malade, tu n'es pas payé.

Pour nous, dans l'Education Nationale, cette sixième semaine pourrait constituer une partie des jours de vacances à récupérer (avec des congés d'été plus courts) afin de passer enfin à des journées scolaires allégées et plus efficaces : 4h en cycles 1 et 2 et 5h en cycle 3 par exemple. Ce serait autrement plus intelligent que le système actuel ou, pire, que cette semaine de quatre jours aux conséquences néfastes.

L'argent économisé par des gains de productivité conséquents en mai (Etat, entreprises) grâce à la suppression des ponts, remplacés par la sixième semaine, financerait en partie les postes d'animateurs culturels et sportifs supplémentaires dont on aurait besoin pour compléter ces journées scolaires allégées.

Une RTT beaucoup plus sérieuse et beaucoup plus sociale que les lois Aubry permettrait également aux parents d'être beaucoup plus disponibles chaque jour pour la vie familiale (et personnelle) avec cette fois de massives créations d'emplois stables et le refus de l'annualisation imposée et des cadences infernales.

Oui, mais revenons à la longueur du troisième trimestre ... sans ponts !

Il suffirait de prolonger la durée de la période de classe entre le Nouvel An et les vacances d'hiver ! On passerait à 6 ou 7 semaines, rythme reconnu comme efficace, au lieu de 5, 6 ou 7 semaines actuellement, quand ce n'est pas une période réduite à 4 semaines certaines années. On pourrait également rallonger la pause entre vacances d'hiver et de printemps en passant de 6 à 7 semaines. Ainsi le troisième trimestre ne dépasserait plus, dans le pire des cas, 9 semaines. 10 avec des journées allégées.

Et les stations de ski ?

Il y a quelques années, une enquête montrait que 7% des scolaires bénéficiaient de vacances à la neige ! Va-t-il donc de soit que les 93% restant doivent subir les rythmes d'une minorité privilégiée sans recherche d'équilibre ?

Pour les stations de ski, la 6^{ème} semaine de congé pour les adultes compenserait en partie les dates des vacances d'hiver un peu plus tardives.

Certaines entreprises « éclairées », contre la philosophie dominante du moment (le 19^{ème} siècle si cher au Medef), accordent bien à leurs employés, en début d'après-midi, un temps de sieste payé, la production de la journée s'en trouvant améliorée. Ce n'est pas une utopie, pas plus que cette 6^{ème} semaine.

Si on profitait de la nouvelle agression du Jean-Pierre pour aborder ce vrai problème de fond et nous libérer sans régression ? La meilleure défense n'est-elle pas l'attaque ?

Claude Didier PAS 38

L'évaluation : au profit de l'apprenant ... ou logique libérale ?

Le message en encart, page suivante, fut envoyé aux écoles d'une circonscription Marseillaise juste avant les vacances de Février. Accompagné de quatre fichiers joints (charge à l'école de les sortir sur papier...ça tombe bien la coop paye, donc les parents, deux fois...) dont trois fichiers d'exercices évaluatifs pour le CE2, le CM1, le CM2.

Lors de stage ou de réunion de direction, nous avons pu nous rendre compte que la LOLF et la loi d'orientation nouvelle étaient déjà en route bien avant leur adoption. « Leçon, exercices d'application, contrôles, leçon, exercices d'application, contrôles, remédiation, leçon, exercices d'application, contrôle, remédiation etc. » En quelques copiés-collés voila résumée la pédagogie du futur, celle de Fillon, de la LOLF.

Restera-t-il du temps pour apprendre dans la durée, en situation de travail vrai, action-recherche-communication-coopération, et en respectant les rythmes de chacun, si les évaluations nationales ou venant d'ailleurs d'en haut se succèdent tous les ans dans la scolarité d'un enfant ? Accompagnées qui plus est d'évaluations intermédiaires...

Si nous ne voulons pas que la "liberté pédagogique" ne soit plus qu'une expression vide dans le carcan qu'on nous impose, réagissons !

Refusons collectivement ces nouvelles directives !"

L'Udas

objet : épreuves d'évaluation [...] (NDLR : date de l'envoi Février 2005)

Voici les épreuves annoncées : 6 documents de passation d'exercices (en deux envois : 3 en Français, 3 en Maths). [...] De même pour un dossier Excel de recueil des résultats individuels pouvant aider l'école dans le suivi des élèves en difficulté.

Je rappelle que nous transmettons dès maintenant ces documents pour que chacun puisse prendre connaissance de leur nature et du niveau ciblé et décider éventuellement d'adapter son enseignement durant la période qui vient. Je souhaite que cette adaptation ne soit pas qu'une simple "focalisation" sur les contenus ou les types d'exercices mais la mise en place d'une action pédagogique alliant unités d'apprentissage, rituels d'entraînement et suivi individuel des élèves en difficulté.

Il va de soi que cette démarche s'inscrit dans une relation de confiance partagée. Il est impératif que les enseignants n'utilisent pas ces épreuves en dehors de cette opération et que celle-ci ne soit pas signalée aux parents et aux enfants. Quant aux épreuves (contenu, modalité, etc.), vos réflexions sont bienvenues pour qu'en avril tout soit prêt pour une opération réussie et exploitable dans l'intérêt des élèves.

La rentrée scolaire sonne désormais l'heure des évaluations nationales en CE2, en sixième et en seconde. Depuis la rentrée 2001, le dispositif est élargi aux enfants de grande section de maternelle et de CP. A la rentrée 2002, c'est la cinquième qui sera atteinte. La culture de « l'évaluation », en passe de devenir un culte, étend peu à peu son emprise sur l'Education Nationale.

Nous reconnaissons à l'évaluation son utilité, et même sa nécessité. Mais elle ne peut se concevoir que dans une globalité. Les brevets, chers à la pédagogie Freinet, jalonnent le chemin sur lequel l'enfant est engagé.

L'évaluation prend son sens, car elle s'inscrit dans un travail coopératif. Enchâssée dans l'apprentissage, elle est alors en cohérence avec le tâtonnement expérimental et la méthode naturelle d'apprentissage. Elle fait intervenir plusieurs référentiels, ni antérieurs, ni extérieurs, qui s'élaborent, au fur et à mesure du développement de l'enfant, dans un processus, une démarche. A l'inverse, ce qui nous est proposé, relève d'une conception technocratique de l'éducation.

Reposant sur de larges inégalités, culturelles et sociales, le dispositif se borne aux seules compétences des élèves dans les domaines de la langue et des mathématiques.

- Les épreuves se déroulent en début d'année. Nous avons alors bien d'autres priorités : organiser la vie collective, constituer le groupe-classe, structurer les temps d'apprentissage pour qu'ils prennent sens pour les enfants...
- Pour certains enfants, il s'agit d'un moment difficile et ces contrôles leur renvoient une image froide, dès les premiers jours, de leurs lacunes. Il y a danger d'isoler et d'enfermer un enfant dans un parcours qui l'éloigne encore plus des autres.
- Ce n'est sans doute pas non plus la meilleure façon d'engager le dialogue avec les familles. Familles qui, sous l'influence de la publicité médiatique, seront de plus en plus et de plus en plus tôt, en demande de résultats chiffrés.
- Cette pression, exercée sur les enfants et les enseignants, peut paralyser tout désir d'apprentissage.
- D'autre part, nous sommes effrayés par les utilisations pernicieuses qui sont faites des résultats. Ainsi, ils sont de plus en plus transformés en moyenne, par classe, par établissement, par circonscription, par département... ce qui ouvre la voie à tous les classements et comparaisons possibles.
- En contradiction totale avec les intentions affichées par le dispositif, ces résultats entrent désormais de plus en plus souvent dans les indicateurs principaux de pilotage et dans les critères d'attribution de moyens : répartition des RASED, des aides-éducateurs, crédits divers, voire des postes d'enseignants.
- Cette concurrence entraîne des pratiques qui pervertissent totalement l'idée même d'évaluation. Certaines écoles mettent en place un véritable bachotage dans les semaines qui précèdent, tel maître de CM2 entraîne ses élèves aux évaluations qu'ils auront en sixième.
- Certains établissements utilisent ces résultats comme argument publicitaire, alimentant ainsi le dispositif des demandes de dérogation. La concurrence ainsi suscitée entre les établissements est de plus en plus malsaine et concourt au développement d'une véritable logique libérale dans le système éducatif français.
- En poursuivant sur les voies ouvertes en ce domaine par la pédagogie Freinet, et en rappelant qu'il n'y a aucune obligation de faire remonter les résultats de ces évaluations à l'administration puisque le législateur a prévu qu'elles devaient rester un outil pour l'enseignant, nous contribuerons alors à combattre le développement d'une telle logique.

**GLEM (Groupe Lyonnais de l'Ecole Moderne) – Mai 2002.
D'après l'éditorial du « Nouvel Educateur » d'octobre 2001**

Les dossiers juridiques de l'UDAS

Sur le site de l'Udas (<http://udas.org> - onglet « dossiers », rubrique « outils syndicaux », chapitre « juridique »)

Les dossiers présentés dans cette rubrique portent sur différents sujets de nature juridique. Ils s'adressent à ceux qui sont un peu curieux en la matière, et à ceux qui auront besoin d'y recourir en cas de problème rencontré au détour d'une carrière.

Constitué sur un thème particulier évoqué par son titre, chacun d'entre eux peut avantageusement être complété par la lecture des autres qui présentent des informations à la frange du sujet traité ou un regard différent sur le sujet.

Ils sont constitués de documents de styles différents : textes législatifs, jurisprudences, commentaires annexes, présentation synthétique, analyses diverses, liens vers d'autres documents...

Leur forme n'est pas définitive et ils peuvent être complétés en fonction des découvertes ou connaissances des uns et des autres. Merci de signaler les imperfections et les ajouts éventuels pour qu'ils soient améliorés, tant sur leur contenu que sur leur facilité d'utilisation. Chaque article de chaque dossier peut être imprimé séparément (saut de page).

Le but de cette nouvelle rubrique juridique n'est pas de concurrencer guides et vade-mecum existants, mais de

Quelques sujets traités ou en préparation :

- « Droits et devoirs du fonctionnaires »
- « Le dossier administratif »
- « La mutation dans l'intérêt du service »
- « Harcèlement moral dans le cadre professionnel »
- « Litiges avec l'administration »
- « Le conseil de discipline »
- « Suspension à titre conservatoire »
- « Le rapport d'inspection »
- « Protection juridique du fonctionnaire »
- « Hygiène et sécurité »

regrouper d'une façon pratique des informations sur un sujet précis, et de conduire selon le cas le lecteur à chercher plus loin d'autres précisions.

Il peut être nécessaire d'avoir recours à un conseiller juridique ou à un avocat, mais selon les problèmes rencontrés, il convient aussi de s'adresser à l'Autonome de Solidarité et/ou aux représentants du personnel, élus et siégeant dans les instances administratives.

Marcel Perrichon

« L'entraide est un facteur d'évolution pour l'humanité » Pierre Kropotkine



PAS26 (Drôme)
PASDROME@aol.com



PAS38 (Isère)
Pas38@wanadoo.fr
<http://pas38.udas.org>

Vos syndicats

Sur le site

<http://udas.org>

et

**Votre
pédagogie**

Sur le site pédagogique
de l'Union Des
Alternatives Syndicales
[http://echangespeda.
udas.org](http://echangespeda.udas.org)

**Annuaire
d'échanges péda :**
disponible sur le site et
en version papier.
Pour s'y inscrire, il vous
faut montrer la couleur
de vos pattes. Nous
n'acceptons que le
velours.
Contacter donc le
syndicat ou les
adhérent.e.s de l'Udas les
plus proches.

**Financement
de l'Udas**
Cotisation
de chaque
syndicat :
30 euros de forfait
+ 1euro / adhérent
de l'année
précédente.
Cotisation
adhérent isolé :
0,15 euro par point
d'indice.



Pas69 (Rhône)
benlo.lacour@laposte.net
<http://pas69.udas.org>



Saiper-PAS974
contact@saiper.net
<http://saiper.net>

Sommaire

- Les 5 points de Beaumont – Monteux / p1
- Grève reconductible / p2
- Départs spécialisés / p3
- Déformation, des formations / p3
- Préavis de formation / p4
- Hiérarchie / p5
- Bruit de bottes / p6
- Mort aux sciences sociales / p 6
- Constitution européenne, religion et laïcité / p 8
- Sacrifice du férié / p 9
- Un lundi de Pentecôte qui fera couler beaucoup d'encre / p10
- L'évaluation : au profit de l'apprenant ... ou logique libérale ? / p10
- Les dossiers juridiques de l'Udas / p12

L'ours : Udas-info
N°CPPAP : en cours
ISSN : en cours
Dépôt légal : mars
2005
Directrice de la
publication :
Maud Colin
Imprimerie : imprimé
par nos soins

L'oursonne : Udas
Adresse postale : BP101
38001 Grenoble Cedex
1
Adresse mail :
contact@udas.org
N°téléphone : 04 74 92
61 39
Sites udas :
<http://udas.org>